

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 5 septembre 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 août 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 5 septembre 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

Catherine VUILLAUME à Audrey BAILLY BECHET

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

## I) Approbation du procès-verbal du conseil du 18 juillet 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II) Compte rendu des commissions :

### Commission Cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur l'assujettissement de la TVA du budget Constructions Funéraires. En effet, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M4 qui s'applique à ce budget défini comme « service public à caractère industriel et commercial », cette activité est soumise au régime de la TVA.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'assujettissement de la TVA au budget Constructions Funéraires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### Commission Terrain

#### Demande de Mr Vincent Loye

Monsieur le Maire évoque la demande de Monsieur Vincent Loye de pouvoir accéder au bas de sa parcelle sise 13 rue Chargebin côté mairie. Il souhaite réaliser un élargissement de l'accès actuel pour pouvoir stationner des véhicules dans sa cour intérieure.

Un accord de principe lui est accordé sous réserve de prendre attache avec la Communauté de Communes Frasne Dugeon au vu de la présence d'un regard d'eau à proximité. Il est convenu que les frais liés aux travaux d'enrobés, de découpe et de remise en état du mur seront entièrement à la charge du demandeur.

#### Demande de Monsieur Mathieu Michaud

Monsieur Mathieu Michaud quitte la salle et ne prend pas part aux débats et discussions sur le sujet et le vote.

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Mathieu Michaud, à savoir son souhait d'acquérir une bande de terrain communal devant sa propriété. Ledit terrain appartient au domaine public de la commune, qu'il conviendra de déclasser et de délimiter avec le concours d'un géomètre, les frais étant supportés par l'acquéreur.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, de vendre une partie du terrain communal à Monsieur Mathieu Michaud, à 7 voix pour, de fixer la limite du terrain en bord de route et 4, voix pour laisser un mètre, décide de fixer, à 9 voix pour, et 2 abstentions, à un prix de vente de 140 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision**

### **III) Aménagement voirie RD 9 – demande de subvention au Département**

Suite aux diverses réflexions et échanges avec la société SASU BARTHE au sujet de la sécurisation de la route départementale, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la dernière proposition reçue. Il s'agit de peindre à la résine deux passages piétons, poser des balises et interdire le dépassement sur la traversée du village.

Le coût prévisionnel s'élève à 7 014,93 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du département dans le cadre des contrats P@C 2022-2028 et aménagements de sécurité. Le projet de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<u>Financements publics</u>			
Département	P@C 2022-2028	1 461.45 € HT	25 %
<u>Auto financement</u>			
Fonds propres		4 384.33 € HT	75 %
Emprunt			
TOTAL HT		5 845.78 € HT	100 %

Il est précisé que la date de démarrage de l'opération est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 5 845,78 € HT, d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au département et de signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **IV) Création d'une nouvelle adresse – 2bis rue du Laveron**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'identifier clairement la construction existante sur la parcelle cadastrée section AB n°91. Il est proposé la création d'une numérotation 2 bis rue du Laveron.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité, la création d'une nouvelle adresse 2Bis rue du Laveron et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **V) Budget communal – admissions en non-valeur**

Monsieur le Maire présente la liste des admissions en non-valeur provenant de la trésorerie, d'un montant de 743.17 euros. Il s'agit de créances que le comptable juge irrécouvrables et qu'il convient d'annuler. La commune ne pourra pas en obtenir le recouvrement malgré les diverses poursuites.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de valider les admissions en non-valeur présentées et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### **VI) Création et suppression de poste – modification du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un nouveau besoin en termes d'effectif d'agent d'entretien suite à la création de nouveaux locaux et salles de classes au sein de l'école.

Suite à cette réorganisation, il convient de créer un nouveau poste d'agent entretien et de modifier celui existant.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de créer un emploi d'agent d'entretien permanent à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires, de supprimer l'emploi d'agent d'entretien existant et de créer un nouveau poste à 10 heures hebdomadaires et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

## **VII) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été reçue en mairie de la part de Mme Lydie Buffaut représentant l'association Du-Haut Electric afin de pouvoir bénéficier d'une gratuité ou d'un tarif préférentiel afin d'organiser une morbiflette géante à la salle des fêtes communale le 26 octobre prochain.

L'exposé entendu, il a été décidé d'appliquer le tarif résidents à 300 € pour ladite location à 8 voix pour, 2 voix pour un tarif de 200 euros et 2 abstentions.

Les travaux de l'école sont sur le point de se terminer, la réception des différents lots se fera une fois les dernières réserves levées. Une inauguration sera à envisager conviant partenaires locaux, personnel enseignant et habitants du village une fois les travaux complètement terminés.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Menuiserie du Drugeon d'un montant de 1233.67 euros HT pour la fourniture de bancs, ce dernier est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, les deux cambriolages successifs de l'atelier communal dans la nuit du 26 au 27 mai et celle du 20 au 21 août dernier.

Une expertise a eu lieu le 2 septembre. Diverses réflexions sont menées afin de sécuriser et de remettre en état le bâtiment : mise sous alarme, caméra, pose de rideaux métalliques, changement des portes ....

Monsieur le Maire informe, qu'en raison du retard dans l'instruction du dossier, la réunion publique prévue le 4 octobre en présence du SIEL afin de présenter aux habitants le projet d'implantation de trackers solaires rue de la Riepe, est reportée à une date ultérieure.

Il ajoute également que la ronde de l'espoir fera une escale à la salle des fêtes ce samedi 7 septembre après midi.

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes a engagé une procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de retours positifs sur le bon déroulement et l'organisation de la manifestation de la course de caisses à savon et transmet à tous les bénévoles de VECA et aux participants de vifs remerciements.

Monsieur le Maire informe de la prise en charge par les communes de la CFD de la carte avantages jeunes aux 6 - 18 ans et demande au conseil municipal de se positionner pour Vaux et Chantegrue.

Le tarif public est de 10 €, facturé aux communes 9 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à 10 voix pour, la prise en charge du cout de la carte pour les jeunes du village âgés de 6 à 18 ans, à une voix contre et une abstention, accepte les conditions tarifaires des cartes, soit un cout de 9 € facturé par la CFD pour chaque carte délivrée.**

Fin de la séance : 23 h 15

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 24 octobre prochain.

Le Maire,

Bernard BESCHET



Le secrétaire de séance  
Arnaud SAILLARD

